

temps. J'aperçus en entrant de plain-pied par la porte du milieu ouvrant sur la cour, un grand escalier montant en spirale dans une vaste cuve d'une quinzaine de pieds carré, et qui devait partir du sol du rez-de-chaussée pour monter jusqu'au troisième ou demi-étage et mansardes.

On voit que cet édifice a été construit avec soin et solidement pour s'être si bien conservé, et on observe que les menuiseries intérieures sont de bon goût et les panneaux bien travaillés. L'escalier est ce qui attire plus particulièrement l'attention; il est tout en bois et paraît très léger de construction, car il ne s'appuie que sur sa base de départ pour atteindre le palier de chaque étage, et quoique dans son contour il passe près du mur, il ne s'y accôte pas pour soulager son poids ou ajouter à sa force. A ce point de vue, et par rapport à la hauteur des étages, il est merveilleux à voir, tant il paraît délié et semble frêle, bien qu'il soit parfaitement ferme et solide. Je me suis demandé en l'examinant si je n'étais pas vraiment en présence d'une construction bien française, et j'ai repassé en moi-même les noms de divers de nos personnages d'avant la conquête, réputés riches, et le nom de Cadet, entre autres, m'a frappé. Avec cette idée dans la tête, je me suis mis à faire des recherches.

J'ai découvert que le terrain sur lequel la maison est assise fut originairement concédé par le Séminaire de Québec, seigneur du fief Sault-au-Matelot, à titre de cens et rente, par contrat devant Maître Genaple, notaire, du 15 mai 1700, au nommé André Couteron, étant un emplacement de terre situé "sur la ligne ou rue qui doit se continuer depuis le retour du Sault-au-Matelot le long de la côte qui borde l'entrée de la Petite-Rivière-St-Charles, consistant en soixante pieds de front, sur la dite rue, à être tracée comme susdit, et de profondeur jusqu'au chemin qui descend du clos du Séminaire à la grève, (la Côte Dambourgès d'aujourd'hui, plus communément dite de la Canoterie), joignant d'un côté au sud-ouest le sieur Guillaume Gaillard, et d'autre côté au nord-est au terrain non encore concédé."

Couteron, par deux contrats devant Genaple, notaire, du 15 mai 1700 et du 14 février 1701, céda ce terrain à Louis Prast,